

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N°15.2020

OBJET : Restructuration du bâtiment communal abritant la Mairie, l'agence postale Communale et un logement.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 09

Absents : 1

Votants : 10

Date de la convocation : 11.03.2020

Date d'affichage : 11.03.2020

Date de la séance : 13.03.2020.

L'an deux mille vingt, le Vendredi treize Mars,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard NICOLAS, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs les conseillers municipaux :
KNOCKAERT Dominique, CORTEGGIANI Jean Yves, BONNABEL Nicole, MEYER Guy,
VINCENT Gilles, AUBERT David, GIUGLARIS Maryse, GASCO Gérard.

Absents : FREYNET Grégory qui donne procuration à NICOLAS Bernard.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : CORTEGGIANI Jean-Yves.

Monsieur le Maire rappelle que pour le projet de restructuration du bâtiment abritant la mairie et un logement, une consultation en procédure MAPA a été lancée pour 9 lots selon les articles L22123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique.

La Commission Appel d'offres réunie le 13.03.2020 à 17 h 30 a proposé les choix suivants :

Envoyé en préfecture le 17/03/2020

Reçu en préfecture le 17/03/2020

Affiché le

ID : 005-210500906-20200313-152020-DE

TABLEAU DES ENTREPRISES MIEUX-DISANTES H.T.

Après les modalités d'analyse des offres et critères d'attributions, en offre de base

Lots	Entreprises	MONTANT TOTAL H.T.
01 - DECONSTRUCTION - MACONNERIE	SAVY CONSTRUCTION	95 130,70
02 - CHARPENTE - COUVERTURE	SB CHARPENTE	12 524,04
03 - MENUISERIES EXTERIEURES ALU - SERRURERIE		
04 - MENUISEIRES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS		
05 - CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS	AC-TEC	42 234,35
06 - CARRELAGE - FAÏENCE	MALCOR	21 557,35
07 - PEINTURE	MAF	8 971,69
08 - PLOMBERIE SANITAIRES - VENTILATION - CHAUFFAGE BOIS	GAPENCAISE DE CHAUFFAGE	62 995,94
09 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	IDEO	24 744,50
MONTANT TOTAL ENTREPRISES MIEUX-DISANTES H.T.		268 158,57
<i>ESTIMATION CONCEPTEUR H.T.</i>		<i>350 000,00</i>

Le Lot 1 est attribué à l'entreprise SAVY CONSTRUCTION,
Le lot 2 est attribué à l'entreprise SB CHARPENTE,
Le lot 5 est attribué à l'entreprise AC-TEC,
Le lot 6 est attribué à l'entreprise MALCOR,
Le lot 7 est attribué à l'entreprise MAF,
Le lot 8 est attribué à l'entreprise GAPENCAISE DE CHAUFFAGE,
Le lot 9 est attribué à l'entreprise IDEO.

Les Lots 3 et 4 sont déclarés par cette commission « Infructueux ».
La procédure (MAPA) de consultation pour les deux lots déclarés infructueux sera lancée ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 17/03/2020 Reçu en préfecture le 17/03/2020 Affiché le ID : 005-210500906-20200313-152020-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ autorise Monsieur le Maire à :

- signer toutes les pièces pour la consultation et les lots attribués concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

Sens du vote : à main levée

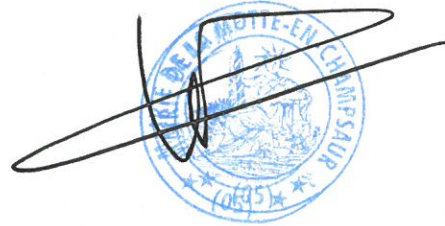
Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/03/2020
Reçu en préfecture le 17/03/2020
Affiché le
ID : 005-210500906-20200313-152020-DE

**Le Maire :
Bernard NICOLAS.**



Envoyé en préfecture le 17/03/2020

Reçu en préfecture le 17/03/2020

Affiché le

ID : 005-210500906-20200313-152020-DE